

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE

PARAISSANT LE 1^{er} ET LE 16 DE CHAQUE MOIS A LOME

TARIF

ACHAT	ABONNEMENT ANNUEL	ANNONCES
● 1 à 12 pages..... 200 F	● TOGO..... 20 000 F	● Récépissé de déclaration d'Associations..... 10 000 F
● 16 à 28 pages..... 600 F	● AFRIQUE..... 28 000 F	● Avis de perte de titre foncier (1er et 2 ^e insertions)..... 10 000 F
● 32 à 44 pages..... 1 000 F	● HORS AFRIQUE..... 40 000 F	● Avis d'immatriculation..... 10 000 F
● 48 à 60 pages..... 1 500 F		● Certification du JO..... 500 F
● Plus de 60 pages..... 2 000 F		

N.B : Le paiement à l'avance est la seule garantie pour être bien servi.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'EDITOGO Tél : (228) 221 37 18 / 221 07 08 Fax : (228) 222 14 89 - BP 891 LOME

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION

CABINET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE - TEL : 221 27 01 LOME

SOMMAIRE

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATION ET ANNONCES

Conservation de la propriété foncière (Avis de demande d'immatriculations)

Le service du journal officiel décline toute responsabilité quant à la teneur des actes publiés sous cette rubrique.

Toutes personnes intéressées sont admises à former opposition aux présentes immatriculations es mains du conservateur soussigné dans le délai de trois mois à compter de l'affichage des présents avis, qui aura lieu incessamment en l'auditoire des tribunaux civils de : Lomé, Tsévié, Kévé, Aného, Blitta, Kara et Dapuong.

Suivant réquisition n° 23025 déposée le 25 - 01 - 2002, Mr SODJIEDO Louis Martial, profession de Délégué Médical, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 01 ca, situé à Lomé Aflao Sagbado, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Sagbado et borné au nord par la route Ségbé Adidogomé ; au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité Nolivi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24327 déposée le 16 - 10 - 2003, Mr SODOGAS Tonadé, profession d'Agent Technique des T.P, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 6a 29ca, situé à Lomé Tokoin, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par le lot n° 999, au sud et à l'ouest par la des rues de 12m, et à l'est par le lot n° 997.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme Yvonne MENSAH née GBEASOR demeurant en France et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24328 déposée le 16 - 10 - 2003, Mr SODOGAS Tonadé, profession d'Agent Technique des T.P, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 45ca, situé à Lomé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par le lot n° 1000, au sud par la lot n° 996, à l'est par le lot n° 998 et à l'ouest par une rue de 12m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mr Bruno SODOGAS et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24345 déposée le 28 - 10 - 2003, PAKOUNDI Alen Ede, profession de Médecin, demeurant et domicilié en France. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11a 36ca, situé à Kara, Préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Tomdè et borné au nord par une rue de 14m ; au sud par la propriété AOUSSI Lodé, à l'est par une rue non dénommée de 14m et à l'ouest par la collectivité Edjéou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24640 déposée le 01 - 03 - 2004, Mr TCHAO Tomlimson, profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 5a 99ca, situé à Lomé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom d'Agoényivé et borné au nord par une rue en projet de 14m ; au sud par le lot n° 12, à l'est par une rue en projet de 12m et à l'ouest par le lot n° 11.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mr LAMBANA TCHAOU et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 24769 déposée le 19 - 04 - 2004, Pasteur LOGOSSOU K. Victor profession de Pasteur, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 10a 45ca, situé à Lomé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Kpogan Agodéké et borné au nord par une rue de 16m ; au sud et à l'ouest par la collectivité ADOKOU et à l'est par la route Dévégo-Agodéké de 20m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à l'Eglise Alliance Victorieuse et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25096 déposée le 08 - 09 - 2004, Mme AKOUSSAN Adjoa, profession de Commerçante, demeurant à Lomé Aflao Adidogomé domiciliée à Lomé, Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain

ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 7a 75ca, situé à Lomé Aflao Adidogomé Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Awatamé et borné au nord par la propriété des Héritiers ADEBISSI AKINKPELU ; au sud par la propriété DJAKA Kodjo ; à l'est par une rue non dénommée de 14 mètres et à l'ouest par la propriété ALIPUI.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25230 déposée le 10 - 11 - 2004, Mr WILSON Sewa, profession d'Employé à SAGA, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 72a 07ca, situé à Agbodrafo, Préfecture des Lacs, connu sous le nom de Demanya et borné au nord, au sud et à l'ouest par la collectivité LASSEY et à l'est par la propriété SOKEMAWU.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels

Suivant réquisition n° 25361 déposée le 07 - 01 - 2005, Mme KOUMAYENE M'Bawéni Maristina, profession de Religieuse, demeurant et domiciliée à Kara Tomdè Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1ha 10a 13ca, situé à Kara Préfecture de la Kozah, connu sous le nom d'Atchangbadè et borné au nord par la collectivité MOUKPE Bozi ; au sud par une route existante de 14 mètres ; à l'est par la collectivité MOUKPE Bozi et une route existante de 14 mètres et à l'ouest par une route existante de 14 mètres.

Elle déclare que ledit immeuble appartient aux Sœurs de la Providence de St Paul et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25362 déposée le 07 - 01 - 2005, Mme KOUMAYENE M'Bawéni Maristina, profession de Religieuse, demeurant et domiciliée à Kara Tomdè Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 17a 70ca, situé à Kara Préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Tchanadè et borné au nord par un passage de 14m ; au sud par la propriété NABIOULIWA ; à l'est par la route KARAKABOU et à l'ouest par les propriétés AGODA et M'BESSAGOU.

Elle déclare que ledit immeuble appartient aux Sœurs de la Congrégation de la Providence St Paul et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25441 déposée le 11 - 02 - 2005, Mme AGUIMAMOUA Dadanadama, profession de Comptable, demeurant et domiciliée à Kara Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 5a 41ca, situé à Kara Préfecture de la Kozah, connu sous le nom de Dongoyo et borné au nord par le lot n° 1112 ; au sud par le lot n° 1116 ; à l'est par le lot n° 1114 et à l'ouest par une rue non dénommée de 16 m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25452 déposée le 16 - 02 - 2005, Mme BANLA Abiba, profession de Pharmacienne, demeurant à Lomé et domiciliée à Dapaong Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 3ha 53a 73ca, situé à Tsévié Bolou Préfecture du Zio, connu sous le nom de Vavatsi et borné au nord par la collectivité TEVIKO ; au sud par la propriété FOLLI Anoumou ; à l'est par la collectivité KLUTSE et à l'ouest par la propriété AHONDO Komako

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25498 déposée le 07 - 03 - 2005, Mr HOUNSINOU Miké Jean, profession de Directeur de Société, demeurant à Hédzranawoé et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11a 88ca, situé à Lomé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par une rue en projet de 12m, au sud par le lot n° 54, à l'est par la lot n° 51 et à l'ouest par une rue en projet de 18m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25475 déposée le 25 - 02 - 2005, Mlle Amivi Mawuli MIFETOU, profession de Commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé. Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 24a 06ca, situé à Lomé Baguida, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Plantation et borné au nord par une rue de 10m ; au sud par une rue de 14m ; à l'est par une rue de 20m et à l'ouest par les lots n° 6 et 11.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à MIFETOU Ayao, Comptable et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25507 déposée le 11 - 03 - 2005, Mme Koko Dométo BENISSAN, profession de Responsable Commerciale, demeurant et domiciliée à Lomé Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 07a 00ca, situé à Lomé Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par le lot n° 1361 ; au sud par le lot n° 1359 ; à l'est par le lot n° 1368 et à l'ouest par le Boulevard Jean Paul II

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels

Suivant réquisition n° 25523 déposée le 16 - 03 - 2005, Mr KUEVIKOE Aho Folly, profession d'Agent Commercial, demeurant à Agbalépédogan et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 15a 21ca, situé à Aného, Préfecture des Lacs, connu sous le nom de Kossi Agbavi et borné au nord par la propriété ATTIVON ; au sud et à l'ouest par la propriété ATTIVON et à l'est par la collectivité AGBAVITO.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels

Suivant réquisition n° 25524 déposée le 16 - 03 - 2005, Mr KUEVIKOE Aho Folly, profession d'Agent Commercial, demeurant à Agbalépédogan et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 12a 22ca, situé à Aného, Préfecture des Lacs, connu sous le nom de Kossi Agbavi et borné au nord par la collectivité NUNYAKPEN AKOVI TADOGBE ; au sud et à l'est par la propriété ATTIVON et à l'ouest par la collectivité NUNYAKPEN AKOVI TADOGBE

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels

Suivant réquisition n° 25525 déposée le 16 - 03 - 2005, Mme SOSSOU Epouse KUEVIKOE Aho Ahoéfa, profession de Revendeuse, demeurant à Agbalépédogan et domiciliée à Lomé Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de

nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 24a 27ca, situé à Aného Préfecture des Lacs, connu sous le nom de Kossi Agbavi et borné au nord, au sud et à l'est par la propriété ATTIVON et à l'ouest par la collectivité NUNYAKPEN AKOVI TADOGBE.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25526 déposée le 16 - 03 - 2005, Mme SOSSOU Epouse KUEVIAKOE Aho Ahoéfa, profession de Revendeuse, demeurant à Agbalépédogan et domiciliée à Lomé Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 01ca, situé à Aného Préfecture des Lacs, connu sous le nom de Kossi Agbavi et borné au nord, au sud et à l'est par la propriété ATTIVON et à l'ouest par une rue existante de 14 mètres.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25528 déposée le 16 - 03 - 2005, Mr KUEVIAKOE Aho Folly, profession d'Agent Commercial, demeurant à Agbalépédogan et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 33a 35ca, situé à Aného, Préfecture des Lacs, connu sous le nom d'Agovoudou et borné au nord, à l'est et à l'ouest par la collectivité Djisso Afandénon ; au sud par la collectivité Gbéassor.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25533 déposée le 17 - 03 - 2005, Mr BALLO Komlan,, profession de Conducteur, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à Lomé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Akodesséwa et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par Akoe Saba.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25537 déposée le 22 - 03 - 2005, Mr DJONGON Koffi Agbégnigan, profession de Conducteur, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 00ca, situé à Lomé Aflao Avédji, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Téléssou et borné au nord par le lot n° 210 ; au sud et à l'ouest par le lot n° 211A ; à l'est par la route Adidogomé - Agoé.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25545 déposée le 25 - 03 - 2005, Mr GLELE Léopold Missigbéto, profession d'Electricien, demeurant et domicilié en Allemagne. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 08a 05ca, situé à Lomé Agoényivé, Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Agoényivé et borné au nord par les lots 413 et 414 ; au sud par les lots 456 et 457 ; à l'est par la route nationale Lomé Atakpamé ; à l'ouest par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25554 déposée le 31 - 03 - 2005, Mr KOWOO - MENSAH Tété Simon, profession de Directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à Aného, Préfecture des Lacs, connu sous le nom de Togokomé et borné au nord par une rue de 14m ; au sud par Amegblenké Amavi ; à l'est par Gonyon Toumonbou ; à l'est par Adantor Komédja.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25558 déposée le 1^{er} - 04 - 2005, Mr AYEDJI Kossi, profession de Fonctionnaire, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à Lomé Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par le lot 491 bis ; au sud par le lot 487 ; à l'est par une rue de 14m et à l'ouest par le lot n° 488.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25559 déposée le 1^{er} - 04 - 2005, Mme ATTIOGBE Amégninou Ayélégan, profession de Revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 29a 06ca, situé à Lomé Baguida Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Avépozo et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité KOMAHE MENSAH.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25565 déposée le 06 - 04 - 2005, Mme SODOGAS Ayélévi Sylvie, profession de Menagère, demeurant et domiciliée à Lomé Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 10a 10ca, situé à Lomé Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Bè-Klikamé et borné au nord par une rue de 16m ; au sud par le lot 29 ; à l'est par la route de Raccordement et à l'ouest par le lot n° 46

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient et aux copropriétaires 1) SODOGAS Ayitévi Bogar Richard 2) SODOGAS Ayivi Jean Marie-Pierre 3) SODOGAS Ayoko Honam et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels

Suivant réquisition n° 25566 déposée le 06 - 04 - 2005, Mr KANGOULINE Abdou, profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 66a 03ca, situé à Tsévié Préfecture du Zio, connu sous le nom de Davié et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par MLAGANI Yao Gnaoudji.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25567 déposée le 06 - 04 - 2005, Mr KANGOULINE Abdou, profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme

d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 70a 74ca, situé à Tsévié Préfecture du Zio, connu sous le nom de Davié et borné au nord par POMEVOR Yao Elee ; au sud par la collectivité Anani KOLIKO ; à l'est par POMEVOR Yao Elee ; à l'ouest par ADONSOU Kouglbléno et Gbéklou Atti.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels

Suivant réquisition n° 25568 déposée le 06 - 04 - 2005, Mr KANGOULINE Abdou, profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1ha 08a 75ca, situé à Tsévié Préfecture du Zio, connu sous le nom de Gbama Kopé et borné au nord par Guidiglo Messan ; au sud et à l'est par Gbama Afangbédjji ; à l'ouest par la collectivité TSOUTSUI Adanlessossi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels

Suivant réquisition n° 25569 déposée le 06 - 04 - 2005, Mr KANGOULINE Abdou, profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2ha 59a 35ca, situé à Tsévié Préfecture du Zio, connu sous le nom de Dalavé et borné au nord par Promevor Yao Elee ; au sud à l'est et à l'ouest par Anani KOLIKO Ahoinsou.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25570 déposée le 06 - 04 - 2005, Mr KANGOULINE Abdou, profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 70a 23ca, situé à Tsévié Gbama-Kopé Préfecture du Zio, connu sous le nom de Gbama-Kopé et borné au nord par la propriété HOUNKPE Ayaovi Kodjo ; au sud par la propriété GBAMA Arthur ; à l'est par la propriété Togbe GBAMA Koudjodji et à l'ouest par la propriété TUTUI Adanlessossi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels

Suivant réquisition n° 25571 déposée le 06 - 04 - 2005, Mr KANGOULINE Abdou, profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1ha 33a 61ca, situé à Tsévié Gbama-Kopé Préfecture du Zio, connu sous le nom de Gbama Kopé et borné au nord par DABLA Komi Kougblenou ; au sud par AGBOKOU MASSAN ; à l'est par FIOGAN Logossou ; et à l'ouest par GBAMA Kossi Téglo.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25572 déposée le 06 - 04 - 2005, Mr KANGOULINE Abdou, profession de Commerçant, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2ha 80a 90ca, situé à Tsévié Gbama-Kopé Préfecture du Zio, connu sous le nom de Gbama Kopé et borné au nord par la propriété KOULEOSSI Amah ; au sud par la propriété ZANKOU Ayao ; à l'est par la propriété FIOGAN Alodisso ; et à l'ouest par la propriété TAGA Atangbedji.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25573 déposée le 06 - 04 - 2005, Mr ZOGBESSOU Houmanou, profession de Directeur d'Ecole, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 76ca, situé à Kpogan Sedjro-Kopé Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Sedjro-Kopé et borné au nord, au sud, et à l'est par la collectivité AGBAVITO SEDJRO ; à l'ouest par une rue non dénommée de 14m.

Il déclare que ledit immeuble appartient aux Sieurs ZOGBESSOU Kodjo Robert et Magaret Lee ZOGBESSOU et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25576 déposée le 07 - 04 - 2005, Mr SAPARAPA M'Biéma, profession de Directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé Hédzranawoé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 22ha 07a

69ca, situé à KEVE Agoudja Badja Préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Vonougba-Djogbadjé et borné au nord par la collectivité TOVON et la propriété TIPO ; au sud par le ruisseau veglobo ; à l'est par les propriétés MAWU et SAPARAPA ; à l'ouest par les propriétés YAWOVI, SAPARAPA et la collectivité FATCHAO

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25577 déposée le 07 - 04 - 2005, Mr SAPARAPA M'Biéma, profession de Directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé Hédzranawoé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2ha 66a 11ca, situé à KEVE Agoudja Badja Préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Vonougba-Djogbadjé et borné au nord par la propriété TETE Grégoire ; au sud par le ruisseau Veglobo ; à l'est par la propriété Kossi MOUDON ; et à l'ouest par la propriété GOMELAN.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25578 déposée le 07 - 04 - 2005, Mr SAPARAPA M'Biéma, profession de Directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé Hédzranawoé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1ha 75a 46ca, situé à KEVE Agoudja Badja Préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Vonougba-Djogbadjé et borné au nord par la propriété KATAMAGNY ; au sud par le ruisseau Veglobo ; à l'est par la propriété TETE Grégoire ; et à l'ouest par la propriété AZIALE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25579 déposée le 07 - 04 - 2005, Mr SAPARAPA M'Biéma, profession de Directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé Hédzranawoé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2ha 34a 80ca, situé à KEVE Agoudja Badja Préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Vonougba-Djogbadjé et borné au nord par le ruisseau Veglobo ; au sud par la propriété TODJO ; à l'est par la propriété BADA ; et à l'ouest par la propriété AWOUSI DAKETSE.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25580 déposée le 07 - 04 - 2005, Mr SAPARAPA M'Biéma, profession de Directeur de société, demeurant et domicilié à Lomé Hédzranawoé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1ha 74a 65ca, situé à KEVE Agoudja Badja Préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Vonougba-Djogbadjé et borné au nord par la propriété MAWU KATAMANI ; au sud par le ruisseau Veglobo ; à l'est par la propriété AGOLI TOVON ; et à l'ouest par la propriété SAPARAPA.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25581 déposée le 07 - 04 - 2005, Mme BYLL Ahliba, profession de Commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 31ha 53a 89ca, situé à Kévé Yometchin Préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Avéivoïn et borné au nord par la collectivité DEDOME ; au sud par les collectivités ATSROBO et SOKRODO ; à l'est par la collectivité AZIAMATO ; et à l'ouest par la collectivité GBEDJE et la propriété AGBODJAN Adjé.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25582 déposée le 07 - 04 - 2005, Mr SONGOI Kézié, profession de Contrôleur des Douanes, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2a 69ca, situé à Lomé Agoényivé Préfecture du Golfe connu sous le nom de Demakpoè et borné au nord par le lot n° 602 ; au sud par une rue en projet de 14 m ; à l'est par le lot n° 604 ; et à l'ouest par une rue en projet de 28m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25583 déposée le 08 - 04 - 2005, Mme ATTIOGBE Amegninou Ayélégan, profession de Revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé Majeure non

interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 23a 64ca, situé à Lomé Baguida Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Avépozo et borné au nord, au sud, à l'est, et à l'ouest par la collectivité KONAHE MENSAN.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25584 déposée le 08 - 04 - 2005, Mr YAMBA Malie profession de Technicien supérieur Géomètre, demeurant à Kombonloaga et domicilié à Dapaong. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 01ca, situé à Dapaong, Préfecture de Tône connu sous le nom de Kombonloaga et borné au nord par une rue en projet de 14m ; au sud par le lot n° 340 ; à l'est par le lot n° 341 ; et à l'ouest par le lot n° 337.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25585 déposée le 11 - 04 - 2005, Mr MABLE Kofi, profession de Fonctinaire International, demeurant et domicilié à Genève. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 09a 77ca, situé à Lomé Aflao Préfecture du Golfe connu sous le nom de Soviéjép et borné au nord par une rue non dénommée de 16 m ; au sud par les lots n° 1126 et 1127 ; à l'est par le lot n° 1134 ; et à l'ouest par le lot n° 1132.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels

Suivant réquisition n° 25587 déposée le 11 - 04 - 2005, Mme Déla da MATHA SANT'ANNA et Mr Elpidio MARCHELLI, profession de Gestionnaire et Informaticienne, demeurants à Hédzranawoé et domiciliés à Lomé Majeurs non interdits jouissant de leurs droits civils de nationalité togolaise, demandent l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 36a 00ca, situé à Sanguéra Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Zopomache et borné au nord par une rue de 16 m ; au sud par une rue de 20 m ; à l'est par la collectivité SOKLITO NYABI DJIFA et à l'ouest par une rue de 14m.

Ils déclarent que ledit immeuble leur appartient par voie d'achat et n'est, à leur connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25588 déposée le 13 - 04 - 2005, Mr ASSIGNON Yawovi Séménoué, profession de Technicien de sécurité, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 11a 30ca, situé à Lomé Préfecture du Golfe connu sous le nom de Attiéguou et borné au nord par les lots n° 593 et 594 ; au sud par une rue non dénommée de 20 m ; à l'est par une rue non dénommée de 14 m ; et à l'ouest par un lot n° 589.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25589 déposée le 13 - 04 - 2005, Mr ATINYO Koffi Mensah, profession de Plombier, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à Lomé Aflao Préfecture du Golfe connu sous le nom de Apédokoè Gbomoné et borné au nord, à l'est et à l'ouest par la collectivité ZOUGBENOU YAO ; au sud par une rue existante de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25590 déposée le 13 - 04 - 2005, Mr ATINYO Koffi Mensah, profession de Plombier, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à Lomé Aflao Préfecture du Golfe connu sous le nom de Apédokoè Gbomoné et borné au nord par une rue existante de 14 m ; au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité ZOUGBENOU Yao.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25591 déposée le 13 - 04 - 2005, Me Méméssilé GNAZO, profession de Notaire, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère

irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à Lomé Agoényivé Préfecture du Golfe connu sous le nom de Démakpoè Apenyigbui et borné au nord par le lot n° 120 ; au sud par le lot 122 bis ; à l'est par une rue en projet de 16m ; et à l'ouest par le lot n° 121

Il déclare que ledit immeuble lui appartient à Mr BELLO Mahamadou et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25592 déposée le 13 - 04 - 2005, Me Méméssilé GNAZO, profession de Notaire, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à Lomé Agoényivé Préfecture du Golfe connu sous le nom de Démakpoè Apenyigbui et borné au nord par le lot n° 120 ; au sud par le lot 124 bis ; à l'est par une rue en projet de 16m ; et à l'ouest par le lot n° 121.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mr BOURAÏMA Tajudeen et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25593 déposée le 13 - 04 - 2005, Mme APEDO Essi née EVANS, profession de Couturière, demeurant et domiciliée à Lomé Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain rural, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 11ca, situé à Lomé Tokoin Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Hédzranawoé et borné au nord par le lot n° 1655 ; au sud par le lot n° 1653 ; à l'est par le lot n° 1664 ; et à l'ouest par une rue de 16m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25596 déposée le 18 - 04 - 2005, Mme TEBIE MAZALO, profession de Conseiller Juridique, demeurant à Doumasséssé et domiciliée à Lomé Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 1a 80ca, situé à Lomé Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Agoényivé et borné au nord par le lot n° 771 ; au sud par une rue non dénommée de 14 m ; à l'est par le lot n° 773B, et à l'ouest par le lot n° 774.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25597 déposée le 18 - 04 - 2005, Mme HOUME Ménubo, profession de Commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un triangle irrégulier d'une contenance totale de 00a 40ca, situé à Lomé Aflao Adidogomé Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Avédji et borné au nord par une rue de 16 m ; au sud, à l'est et à l'ouest par les lots n° 732A et 730.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25598 déposée le 18 - 04 - 2005, Mr ASSIH Komi Bèdèm'we, profession de Agent au port, demeurant à Agoè Klubi et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 00ca, situé à Lomé Agoènyivé Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Demakpoè et borné au nord par le lot n° 2bis ; au sud par une rue non dénommée de 10 m ; à l'est par le lot n° 9 bis et à l'ouest par le lot n° 8bis.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25599 déposée le 18 - 04 - 2005, Mr OPEKOU Kwakou Abigdou, profession d'Ingénieur Architecte, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 08ha 79a 51ca, situé à Blitta Préfecture du Blitta, connu sous le nom de Kotokoli et borné au nord, à l'est et à l'ouest par la collectivité IBRAM ; au sud par la route Nationale n° 1.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25600 déposée le 19 - 04 - 2005, Mr BODJONA Pignossi, profession de Magistrat, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à Lomé Agoènyivé Ahonkpoè Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Avékponou et borné au nord, au sud, à l'est par la collectivité AMENYANYRAN et à l'ouest par la route Agoènyivé-mission-Tové.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25601 déposée le 19 - 04 - 2005, Mr BODJONA Pignossi, profession de Magistrat, demeurant Agoènyivé et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 66ca, situé à Lomé Agoènyivé Ahonkpoè Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Totsi Cacaveli et borné au nord par une rue de 12m ; au sud, à l'est et à l'ouest par la propriété KOUdakPO Abotsi.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25602 déposée le 19 - 04 - 2005, Mme BARRUET Adéléyé Mawulawoè née ADENKA, profession de Sage Femme d'Etat, demeurant et domiciliée à Lomé Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 06ha 41a 12ca, situé à Badja Préfecture de l'Avé, connu sous le nom de Atitoè et borné au nord par les propriétés WAMENO, ADETOU et les Hits Moti ; au sud par la propriété AKPakLI Abotsi ; à l'est par la propriété KOUSOKA DOBODA ; à l'ouest par les propriétés NOPEGALI Avogan et les Hits Moti.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25603 déposée le 19 - 04 - 2005, Me Georges Komlavi AMEGADJIE, profession d'Avocat à la cour, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à Lomé Aflao Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Adidogomé et borné au nord, au sud, à l'ouest par la propriété DZIKOUNOU Mawuko et à l'est par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25604 déposée le 20 - 04 - 2005, Mme SEMEKONAWO Ayovi Vickey, profession : Retraitée, demeurant et domiciliée à Lomé Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un

immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 05a 71ca, situé à Lomé Aflao Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Adidoadé et borné au nord par le lot 379 ; au sud par le lot 383 ; à l'est par le lot 382 et à l'ouest par la route Adidoadé Totsi.

Elle déclare que ledit immeuble appartient AKOUETEVI Aklimba et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25606 déposée le 21 - 04 - 2005, Mr EL Hadj Aboudou BALLA, profession de Transporteur, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 08a 58ca, situé à Lomé Agoényivé Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Atsanvé Zogbé et borné au nord par la propriété GNASSINGBE Eyadéma ; au Sud par une rue de 12 m ; à l'est par la route Lomé-Dapaong et à l'ouest par une rue de 16m.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25608 déposée le 22 - 04 - 2005, Mr DETOH Messan, profession de Directeur de Sté, demeurant à Gblinkomé et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à Lomé Aflao Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Sagbado et borné au nord, au sud, à l'est par les lots 137-141-140 ; et à l'ouest par la rue NYAPESSI - AGBOYIBOR.

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25609 déposée le 02 - 05 - 2005, Mme AZANKPO Akossi, profession de Menagère, demeurant et domiciliée à Lomé Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 01ca, situé à Agbodrafo Préfecture des Lacs, connu sous le nom de Ahamé et borné au nord et à l'est par les Hts KUDADJE ; au sud et à l'ouest par les rues de 10 m - 10m.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à Mr EKOUA NANCY AYIVOR épouse DESMARTIN et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25610 déposée le 02 - 05 - 2005, Mme ASSIGNON Nounamé Adjo, profession de Revendeuse, demeurant à Ablogamé et domiciliée à Lomé Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 81ca, situé à Aneho Préfecture des Lacs connu sous le nom de AGBATA et borné au nord, au sud, à l'ouest par la propriété ALLAGLO Kossi - ALLAGLO NOUSSOULOKPO ; et à l'est par une rue de 14m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25611 déposée le 03 - 05 - 2005, Me KADJAKA ABOUGNIMA Molgah, profession de Notaire, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a 01ca, situé à Lomé Aflao Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Adidogome et borné au nord et au sud par des rues de 20m-12m ; à l'est et à l'ouest par les lots (660bis-664bis) - (658bis - 662bis).

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mme GBEDEY Jeannine GOUSSIVI Epouse DJOFFONI et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25612 déposée le 03 - 05 - 2005, Me KADJAKA ABOUGNIMA Molgah, profession de Notaire, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 05a 09ca, situé à Lomé Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Tokoin St Joseph et borné au nord par la voie ferrée Lomé-Aného ; au sud par la propriété du Feu AMEZOTI MEKPOZIAN ; à l'est par la propriété du Feu AGUE DADZIE et à l'ouest par une rue de 16m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mlle AYIVI Dédé et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25613 déposée le 03 - 05 - 2005, Me KADJAKA ABOUGNIMA Molgah, profession de Notaire, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a 00ca, situé à Lomé Aflao Préfecture du Golfe, connu sous le nom de

Adidogome et borné au nord par une rue de 16 ; au sud, à l'est et à l'ouest par les lots 489-490, 660, 657.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mr GBEDEY Goudjo Cena Claude et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25614 déposée le 03 - 05 - 2005, Me KADJAKA ABOUGNIMA Molgah, profession de Notaire, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 12a 00ca, situé à Lomé Aflao Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Adidogome et borné au nord par une rue de 20m ; au sud par les lots N° 491 et 492 ; à l'est par le lot N° 662 et à l'ouest par le lot n° 659.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mr GBEDEY Kodjo Romuald et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25615 déposée le 03 - 05 - 2005, Me KADJAKA ABOUGNIMA Molgah, profession de Notaire, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 06a 00ca, situé à Lomé Aflao Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Adidogome et borné au nord par une rue de 20 m ; au sud et à l'est par une réserve administrative ; à l'ouest et à l'est par le lot n° 660 bis

Il déclare que ledit immeuble appartient à GBEDEY Sylvia et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25616 déposée le 03 - 05 - 2005, Me KADJAKA ABOUGNIMA Molgah, profession de Notaire, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 00ca, situé à Lomé Aflao Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Adidogome et borné au nord par une rue de 20m ; au sud par une RA et le lot n° 664bis, à l'ouest et à l'est par le lot n° 659 bis

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mr GBEDEY Holali Irma et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25617 déposée le 03 - 05 - 2005, Me KADJAKA ABOUGNIMA Molgah, profession de Notaire, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de

ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 6a 00ca, situé à Lomé Aflao Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Apédokoè et borné au nord, à l'est, à l'ouest par la collectivité ADEGNO ; au Sud par une rue de 14 m.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mr ASSAGBAVI Koessanvi et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25618 déposée le 03 - 05 - 2005, Me KADJAKA ABOUGNIMA Molgah, profession de Notaire, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 03a 05ca, situé à Kélégo Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Rives de Zio et borné au nord par le lot n° 2027 ; au sud par une rue de 20 m ; à l'est par le lot n° 2031 ; et à l'ouest par le lot n° 2030

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mr TITIKPINA Hamza et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25619 déposée le 06 - 05 - 2005, Mme EKUE Akouélévi, profession de Attachée commerciale, demeurant et domiciliée à Lomé Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 24a 00ca, situé à Aného Préfecture des Lacs, connu sous le nom de ANYIMANYA et borné au nord par une rue de 14m ; au sud par une rue de 14m ; à l'est par la collectivité KOMAHE MENSAH et à l'ouest par une rue de 14 m.

Elle déclare que ledit immeuble appartient à Mme EKUE Eliane Anne-Marie et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25622 déposée le 04 - 05 - 2005, Mme TCHESI Azouma, profession de Ménagère, demeurant et domiciliée à Kara Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 61a 77ca, situé à Bè-Klikamé Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Bè-Klikamé et borné au nord par une rue non dénommée de 10m ; à l'est par les lots n° 47, 48, 49 ; au sud par une rue de 10m ; à l'ouest par une rue de 12m B est limité au Nord par une rue de 16 m ; au sud par le TF n° 7587 ; à l'est par une rue de 12m et à l'ouest par le TF n° 4554.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient à par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25623 déposée le 06 - 05 - 2005, Mme SEGBEFIA Ayaba Elisabeth née ASSOH, profession de Revendeuse, demeurant et domiciliée à Lomé Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 27a 32ca, situé à Lomé Aflao Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Sagbado et borné au nord par une rue de 14m ; au sud par le lot n° 11 ; à l'est par une rue de 14 m et à l'ouest par les lots n° 3, 6, 8

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25626 déposée le 11 - 05 - 2005, Mme GOUNOU Sani A. née MASSASSABA, profession de Commerçante, demeurant et domiciliée à Lomé Majeure non interdite jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble urbain bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 2a 96ca, situé à Lomé Agoènyivé Préfecture du Golfe, connu sous le nom de la Gendarmerie et borné au nord par le lot n° 3 ; au sud par une rue en projet de 12 m ; à l'est par le lot n° 1 ; à l'ouest par une voie rapide de 50m.

Elle déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25629 déposée le 12 - 05 - 2005, Mr de SOUZA Kwami Galley, profession de Intendant militaire, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 24a 00ca, situé à Lomé Agoènyivé Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Dikamé et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité HOLO AVLA.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mr de SOUZA Gédric Luc-Emmanuel et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25630 déposée le 12 - 05 - 2005, Mr de SOUZA Kwami Galley, profession de Intendant militaire, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 24a 00ca, situé à Lomé Agoènyivé Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Dikamé et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité HOLO AVLA

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mr de SOUZA Yaovi Selom et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25631 déposée le 12 - 05 - 2005, Mr de SOUZA Kwami Galley, profession de Intendant militaire, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 24a 00ca, situé à Lomé Agoènyivé Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Dikamé et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité HOLO AVLA

Il déclare que ledit immeuble lui appartient par voie d'achat et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25632 déposée le 12 - 05 - 2005, Mr de SOUZA Kwami Galley, profession de Intendant militaire, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un quadrilatère irrégulier d'une contenance totale de 24a 00ca, situé à Lomé Agoènyivé Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Dikamé et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité HOLO AVLA.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mlle de SOUZA Maéva Sika et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

Suivant réquisition n° 25633 déposée le 12 - 05 - 2005, Mr de SOUZA Kwami Galley, profession de Intendant militaire, demeurant et domicilié à Lomé. Majeur non interdit jouissant de ses droits civils de nationalité togolaise, demande l'immatriculation au livre foncier de la République togolaise d'un immeuble rural non bâti, consistant en un terrain ayant la forme d'un polygone irrégulier d'une contenance totale de 24a 00ca, situé à Lomé Agoènyivé Préfecture du Golfe, connu sous le nom de Dikamé et borné au nord, au sud, à l'est et à l'ouest par la collectivité HOLO AVLA.

Il déclare que ledit immeuble appartient à Mlle de SOUZA Rosella Elodie et n'est, à sa connaissance, grevé d'aucuns droits ou charges réels, actuels ou éventuels.

P. Le conservateur de la propriété foncière
P. O Dotsè Kodjo NYAKU